Conditions générales de réservation

Article 1 – Durée du séjour

La réservation est conclue pour une durée déterminée. Le client ne peut en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux au-delà de la période réservée.

Article 2 – Réservation et règlement

La réservation est garantie par la communication d'une carte bancaire valide. Le règlement du séjour s'effectue sur place, par carte bancaire, espèces ou virement.

Article 3 – Conditions d'annulation

L'annulation est gratuite jusqu'à 48 heures avant la date d'arrivée.

Passé ce délai, en cas d'annulation ou de non-présentation, 100 % du montant total du séjour sera facturé et prélevé sur la carte bancaire fournie en garantie.

En cas de départ anticipé, le montant total du séjour initialement réservé reste dû.

Article 4 – Arrivée et départ

La chambre est disponible à partir de 16 h 00 le jour de l'arrivée et doit être libérée au plus tard à 11 h 00 le jour du départ.

Tout départ après 11 h 00 entraîne automatiquement la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Article 5 – Horaires de réception

La réception est ouverte de 7 h 00 à 14 h 00 et de 16 h 00 à 22 h 00.

Pour toute arrivée en dehors de ces horaires, le client doit contacter l'établissement au 04 77 22 17 11 afin d'organiser son arrivée.

Article 6 – Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local qui n'est pas inclus dans le montant de la réservation. Elle est à régler sur place par le client et reversée aux organismes compétents conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 – Utilisation des lieux et interdiction de fumer

L'ensemble de l'établissement est strictement non-fumeur, y compris les chambres et les espaces communs.

En cas de non-respect de cette interdiction, une pénalité forfaitaire de 99 € sera facturée au client.

Le client s'engage également à respecter la tranquillité des lieux, à utiliser les hébergements conformément à leur destination et à les restituer en bon état.

Tout dommage causé par le client ou les personnes qui l'accompagnent pourra lui être facturé.

Article 8 – Animaux

Les animaux domestiques sont acceptés au sein de l'établissement. Le client est tenu de veiller à ce que son animal ne nuise pas à la tranquillité des lieux et ne cause aucun dommage aux installations, aux chambres ou aux espaces communs.

Tout dommage causé par un animal pourra être facturé au client.

Article 9 – Capacité d'hébergement

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue pour l'hébergement réservé. L'établissement se réserve le droit de refuser les personnes supplémentaires.

Article 10 – Responsabilité

Le client est responsable des dommages causés par lui-même, les personnes qui l'accompagnent ou ses animaux durant le séjour.

Tout dommage occasionné au sein de l'établissement sera facturé au client.

Article 11 – Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être adressée à l'établissement dans les meilleurs délais afin de permettre la recherche d'une solution amiable.

En l'absence de résolution amiable, le client peut recourir au médiateur de la consommation compétent, conformément à la réglementation en vigueur. Tout litige sera traité selon les règles légales de compétence juridictionnelle applicables.